

1°) Les mesures prises par le gouvernement à connaître :

- Attestation de déplacement numérique

Une version numérique (c'est-à-dire, disponible et valable sur votre téléphone portable) de l'attestation de déplacement dérogatoire est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur. Elle est **facilement réalisable en cliquant sur ce lien** depuis votre téléphone portable :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19>

- Déclaration des impôts en ligne

En raison de la situation exceptionnelle, la **déclaration des impôts en ligne a été décalée**. Elle se fera du 20 avril au 8 juin pour notre département.

- Ordonnances expirées

Pour éviter toute interruption de traitement en cas de maladie chronique, **votre pharmacien est autorisé à vous délivrer votre traitement** jusqu'au 15 avril (se renseigner si le confinement est prolongé d'ici-là), même si votre ordonnance est expirée.

- Violences conjugales et intrafamiliales

Le confinement ne doit **pas être un frein aux signalements** !

- en cas de **danger immédiat**, composez le **17** si vous ne **pouvez pas téléphoner**, envoyez un **SMS au 114** ;

- hors urgences, composez le **3919**. **Un tchat est disponible sur internet : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr.**

Rappel : un accueil des victimes de violences conjugales est organisé dans les pharmacies.

- Fonds de solidarité de 1500 euros

TPE, indépendant, microentrepreneur, profession libérale, votre **activité est touchée par le coronavirus COVID19** ? Allez faire un tour sur ➡ <https://www.impots.gouv.fr/portail> pour en savoir plus sur vos droits à ce fonds de solidarité.



- Des questions sur le Coronavirus ?

Contactez la **plateforme téléphonique d'information au 0800 130 000** (appel gratuit). En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15.

2°) Ou jeter vos masques, mouchoirs, lingettes et gants ?

Adoptez les **bons gestes** pour vous **protéger**.

COVID-19

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  0 800 130 000

3°) Conditions de sortie des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant assouplies

⚠ Cette mesure ne fait pas l'objet d'une attestation dédiée.

- Pour les personnes en situation de handicap domiciliées chez elles, leurs parents ou leurs proches : **leurs sorties**, soit seules soit accompagnées, en voiture ou non, **ne sont pas limitées à 1H, ni contraintes à 1Km du domicile** pour permettre notamment d'aller dans un lieu de dépaysement, **ni régulées dans leur fréquence et leur objet**, dès lors que la personne ou son accompagnant justifie aux forces de l'ordre d'un **document attestant de la situation particulière de handicap**.

- S'agissant des **déplacements d'un tiers professionnel ou non** pour la prise en charge de personnes en situation de handicap : ce déplacement entre dans le **cadre des déplacements pour assistance à personnes vulnérables, sans condition de durée ou de distance**.

- Pour le **handicap visuel** : l'**attestation de déplacement dérogatoire n'est pas nécessaire**, à titre exceptionnel, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, sous condition de présenter une carte d'invalidité ou un document justifiant d'un tel handicap. Par ailleurs, si vous êtes accompagné d'un auxiliaire de vie à domicile, ce dernier devra disposer d'une dérogation professionnelle de déplacement.

- L'Élysée annonce un **assouplissement des règles de confinement pour les personnes vivant avec des troubles du spectre de l'autisme** et la mise en ligne prochaine d'un modèle d'attestation spécifique et leurs accompagnants. Attention, cette mesure ne faisant pas l'objet d'une attestation dédiée, ces personnes doivent donc toujours remplir et avoir sur elles l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement.



4°) Urbanisme : délais d'instruction en période de confinement COVID-19

L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la **prorogation des délais échus et à l'adaptation des procédures** pendant la période d'urgence sanitaire.

L'article 1er ouvre ainsi un régime dérogatoire à compter du 12 mars 2020 **jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire** déclaré.

➤ Pendant cette période, du 12 mars au 24 juin 2020 à 00h00 (sauf évolution d'ici-là) :

A- Les **délais d'instruction en cours au 12 mars 2020 sont suspendus** et reprendront au terme de la période dérogatoire visée à l'article 1er. Il s'agit d'une suspension et non d'un report complet.

B- Les **délais d'instruction qui aurait dû débiter (dépôt d'un nouveau dossier) après le 12 mars voient leur point de départ reporté** au terme de la période dérogatoire visée à l'article 1er de l'ordonnance. Il s'agit donc cette fois d'un report complet.

C- Les mêmes règles s'appliquent aux **délais pour vérifier le caractère complet d'un dossier ou la consultation des services concessionnaires** (report).

- Le délai de complétude sera simplement suspendu si le dépôt est intervenu entre le 12 février et le 12 mars 2020.

- Le délai pour les consultations sera simplement suspendu si la consultation était en cours au 12 mars 2020.

D- Les délais de **contrôle de l'achèvement des travaux sont également suspendus**.

5°) Biol - un centre de consultation pour patients suspectés Covid19 ouvrira très prochainement !

L'objectif de la création de ce centre est de **mettre en place une réponse de proximité**, adaptée pour **limiter les consultations spontanées et le risque d'infection**, et notamment en cas d'évolution importante de l'épidémie.

Selon les situations, certaines consultations seront réalisées en **télé médecine**. La conduite à tenir en cas de suspicion de Covid19, mais également pour tout motif médical est la suivante :

les patients doivent **en premier lieu contacter par téléphone leur médecin traitant** qui leur proposera soit une **consultation en télé médecine** si c'est possible, soit leur **donnera un rendez-vous dans des créneaux horaires dédiés dans leur cabinet**, ou si nécessité dans ce **centre de Biol**.

Pour les **patients n'ayant pas de médecin traitant** et ayant besoin de consulter pour suspicion de Covid-19, ils peuvent solliciter les cabinets de proximité, et en cas de difficulté pour obtenir un rendez-vous, solliciter le cabinet de Biol. *Lieu : "Maison de santé" - 9 Place St Jean Baptiste, 38690 Biol (04 74 92 22 40).*



6°) Des lettres pour apporter du soutien à nos aînés !

L'idée est d'**apporter du réconfort** à nos aînés en leur envoyant des lettres.

La marche à suivre est simple : il suffit d'**écrire une lettre**, d'y raconter votre vie, vos passions, votre métier, vos anecdotes et d'y **joindre une photo ou/et un dessin**.

Envoyez-nous vos lettres par email

(mairie.doissin@wanadoo.fr).



7°) Opticiens/Dentistes/Vétérinaires ouverts pour vos urgences

Opticiens - Pour connaître toutes les boutiques ouvertes en Isère et leurs horaires d'ouverture, tapez ce lien sur internet

➡ <https://www.urgenceopticien.fr/38-isere>.

Par exemple, la boutique OPTIC 2000 de La TOUR DU PIN est ouverte le mercredi matin et le vendredi matin.

Dentistes - Contacter les cliniques dentaires de Bron, de Saint-Priest ou de Villeurbanne.

➡ <http://urgencedentairefrance.com>

Vétérinaire - En appelant gratuitement le 3115, et en renseignant le code postal de Doissin, vous serez mis en relation avec un service vétérinaire de garde proche de chez vous ➡

<https://www.urgences-veterinaires.fr>.



8°) Le planning de la collecte des ordures ménagères



Collecte des **ORDURES MENAGERES UNIQUEMENT**
 Planning des tournées semaines du 23 mars au 10 avril (période COVID-19)
 vous serez collectés :

EPCI	Commune	Vous ETIEZ collectés le	vous serez collectés :	
			du 06 au 10/04	du 13 au 17/04
CCVDD BELMONT		Jeudi	semaine Impaire Jeudi	semaine Paire Jeudi
CCVDD BIOL		Jeudi	Jeudi	Jeudi
CCVDD DOISSIN		Vendredi	PAS DE COLLECTE	Vendredi
CCVDD MONTAGNIEU		Mercredi	Mercredi	PAS DE COLLECTE
CCVDD MONTREVEL		Vendredi	PAS DE COLLECTE	Vendredi
CCVDD ST VICTOR DE CESSIEU		Mardi	Mardi	Mardi
CCVDD STE BLANDINE		Mercredi	Mercredi	PAS DE COLLECTE
CCVDD TORCHEFELON		Vendredi	PAS DE COLLECTE	Vendredi

9°) Utilisation de vos données personnelles pour une transmission rapide de l'information.

En accord avec la loi **RGPD**, nous proposons de **transmettre vos numéros de téléphone à notre maire Véronique Seychelles** dans le but de **vous avertir plus rapidement en cas de problèmes sur la commune.**

Nous vous proposons soit de **donner votre accord accompagné de vos coordonnées : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email si vous en possédez un, par email (mairie.doissin@wanadoo.fr) ou directement par SMS à Véronique Seychelles (06 37 25 15 75).**

Cela nous permettra de mettre en place une communication efficace :

- par quartier ;
- pour toute la commune ;
en fonction du besoin (ex : neige, inondation, coupure de courant, relevé des compteurs etc..).



10°) Soutenons notre entreprise d'horticulture "Les Serres du Moulin Fleuri" !

Pour information, l'entreprise horticole **Les Serres du Moulin Fleuri** est ouverte tous les jours pour **vente en drive ou en livraison** (voir les conditions avec eux) :

- du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h ;
- et le dimanche de 9h à 12h30 **et en avril/mai de 15h à 18h ;**

Contact par **téléphone** au 04 74 92 34 83.



11°) Entretien du cimetière

En cette période de confinement, **la mairie arrosera les plantes de nos défunts et entretiendra les tombes** jusqu'à l'arrêt du confinement.



12°) Organisation de la relève des compteurs d'eau

Dans le contexte actuel de pandémie et de confinement ce travail qui devait se faire sur la période de mars à mai 2020 a **été suspendu depuis le 16 mars.**

Il ne pourra reprendre que quand la situation sanitaire et les consignes du gouvernement le permettront.



13°) Matériel et masques

Les professionnels des secteurs médicaux et sociaux sont toujours à **la recherche de matériel** (combinaisons de protection, lunettes etc.) **et de masques** (FFP2 de préférence mais aussi en tissus).

Un grand merci à nos couturières qui œuvrent tous les jours pour combler ce déficit. **Contactez Véronique si vous êtes à la recherche de masques ou si vous souhaitez faire un don de matériel** (Véronique SEYCHELLES - 06 37 25 15 75).

Nous rappelons qu'**il est fortement conseillé de porter un masque lors de vos déplacements** pour vous protéger et protéger les autres.



14°) Protégeons nos employés communaux !

Juste un petit rappel pour **vous demander de ne pas interpeller nos employés communaux** durant cette période de confinement. Pour toutes demandes : appelez la mairie au 04 74 92 33 66.



15°) Collectes de sang sur rendez-vous

Malgré le confinement, **les donneurs de Sang sont invités jeudi 16 Avril à la salle des fêtes de Torchefelon et jeudi 23 Avril à la salle des fêtes de Montagnieu** pour répondre aux besoins des patients.

Ils sont autorisés à se déplacer, en revanche ils **doivent compléter l'attestation de déplacement dérogatoire au motif d'assistance aux personnes vulnérables**. Pour ces collectes plusieurs mesures sont mises en place :

- des mesures de **distanciations** pour protéger les donneurs et le personnel de la collecte ;
- **l'arrêt des invitations des donneurs de plus de 60 ans** décidé par L'EFS ;
- Il est demandé d'**apporter son stylo**.

Les donneurs seront informés par L'EFS par mail (J-4) et par SMS (J-1) si la collecte n'est pas complète. Un lien leur sera directement adressé dans l'invitation .



16°) Que de talent chez les jeunes Doissinois !

Quelques devoirs de "Land art"
(création avec des éléments naturels) des
classes de CE1 et CE2 de l'École'In.



17°) Continuez à partager vos dessins !

Nous commençons à recevoir de **très beaux dessins de la part d'enfants du village**. Merci à eux et bravo !

Envoyez-nous leurs plus belles créations par email (mairie.doissin@wanadoo.fr).



18°) Concours : donnons un nom à notre espace de loisirs !

Pour apporter la **touche finale à notre nouvel espace de loisirs**, nous pensons qu'il faudrait **lui trouver un nom**.

Fréquemment, il s'agit d'honorer la mémoire d'un défunt et la postérité de son œuvre ou de son action bienfaitrice. Aussi, cela peut être un mot représentant des valeurs communes aux habitants de Doissin. Soyez créatif !

Envoyez vos propositions par email
(mairie.doissin@wanadoo.fr).



Un post sera dédié à ce concours sur le groupe Facebook "Si tu es de Doissin". Une plaque nominative sera ensuite installée par nos jeunes le jour de l'inauguration.

19°) Quelques idées pour se divertir

Liens utiles :

- Faire soi-même son gel hydroalcoolique :
<https://www.doctissimo.fr/sante/epidemie/coronavirus-chinois/faire-son-gel-hydroalcoolique-soi-meme>
- Faire soi-même son masque :
https://www.wedemain.fr/Tuto-COVID-19-comment-faire-soi-meme-un-masque-de-protection_a4615.html

Pour occuper les enfants :

- La lecture de livres gratuits au format ebooks ou PDF, à lire en ligne ou à télécharger, notamment un très bien fait pour expliquer le confinement aux enfants :
<http://ebookkids.com/fr/livres-enfants>
- Un défi "confinement" à faire en famille par jour :
<https://apprendreaeduquer.fr/defis-en-famille-confinement>
- Des idées de jeux :
<https://www.parents.fr/enfant/culture-et-loisirs/les-meilleurs-jeux-pour-enfants/15-idees-pour-occuper-les-kids-pendant-le-confinement-432807>
- Pour que les enfants puissent se défouler :
<https://www.femmeactuelle.fr/enfant/enfants/confinement-5-exercices-et-jeux-qui-vont-defouler-vos-enfants-en-un-minimum-de-temps-209226>

Pour occuper les ados :

- Pour qu'ils ne perdent pas le fil de leurs études :
<https://www.apel.fr/scolarité/confinement-comment-occuper-vos-enfants.html>
- Un jeu vidéo pour les ados (expliqué aux parents) :
<https://www.telerama.fr/enfants/fortnite-le-jeu-video-phenomene-explique-aux-parents,n5845639.php>
- Trois exercices pour garder la forme (ça fonctionne aussi pour les parents) :
<https://www.laprovence.com/videos/confinement-trois-exercices-simples-pour-garder-la-forme-pendant-le-confinement/ygAYGgoHctQ>

Pour occuper les adultes :

- La lecture : <https://www.vousnousils.fr/ebooks-gratuits>
- La fnac propose 500 e-books gratuits : <https://livre.fnac.com/n309183/Tous-les-Ebooks-gratuits>
- Se former en suivant des MOOC gratuits : <https://www.fun-mooc.fr>
- Cours en ligne en accès gratuit et illimité : <https://biblio.toutapprendre.com>

Nos contacts :

- MAIRIE **téléphone** : 04 74 92 33 66 **email** : mairie.doissin@wanadoo.fr

Un transfert d'appel a été mis en place vers le portable de Véronique.

- Véronique SEYCHELLES **téléphone** : 06 37 25 15 75 **email** :

veronique.seychelles.doissin@gmail.com

Vous êtes de plus en plus nombreux sur le **Groupe Facebook « Si tu es de Doissin »** merci à tous pour votre participation.

